

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2012

L'an deux mille douze et le 25 juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARTHE Lucien, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, FORCE Sandrine, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSALLE Josiane LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne.

**Procurations :** M.BENADJI à M.BARTHE, M.VILLENEUVE à M.DEUILHE, M.VIVEN à M.TENE, M.BERNAUDEAU à MME D'OLIVEIRA, M.BARBIE à M.LASSEUBE.

**Absents :** Madame Marie-Ange SICARD, MME CAMAISSE, MME FORCE.

Madame Jacqueline POL est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage :

- à Monsieur François OLIVE,
- aux 4 soldats tués en Afghanistan,
- aux 2 femmes gendarmes, à Collobières dans le Var.

Le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux suivants :

- 27 février 2012 à la majorité,
- 04 avril 2012 à l'unanimité,
- 14 mai 2012 à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### Finances locales – Institution de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil Municipal accepte l'institution de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif comme indiqué dans le tableau ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012 suite à l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, créant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), en remplacement de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est supprimée à compter de cette même date.

Catégorie	Unité	Construction postérieure à la mise en service du réseau
Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC		
Habitation individuelle	Forfait	3 000 €
Habitation collective	Par logement	3 000 €

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 26

#### Finances locales – Subvention complémentaire – Classes transplantées

Le Conseil Municipal accepte l'attribution de cette subvention aux coopératives scolaires suivantes pour les classes transplantées :

- OCCE Coopérative scolaire, école élémentaire Ayguebelle → 17 nuitées x 50 euros = 850 euros,

- Association USEP Saint-Lys, école du Gazailla → 20 nuitées x 50 euros = 1 000 euros,
- USEP Saint-Lys Moulin de la Jalousie, Coopérative scolaire Tabarly → 6 nuitées x 50 euros = 300 euros.

(rapporteur : Madame Josiane LASSALLE)

■ Pour : 26

### **Finances locales – Décision budgétaire – Budget assainissement – Admission en non-valeur SCI Le Hameau de Bordeneuve**

Le Conseil Municipal admet en non valeur la somme de **12 956,79 €**, suite à un courrier adressé le 31 janvier 2012 du Trésorier de Saint-Lys qui a transmis à la Commune une demande d'admission en non-valeur, concernant une créance de taxe de raccordement à l'égout d'un montant total de **33 600 €**, au nom de la **SCI LE HAMEAU DE BORDENEUVE**.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

■ Pour : 26

### **Finances locales – Demande de subvention– Fourniture et pose d'un poteau incendie – Chemin de Bartas**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par la **Société SPAC Sud-Ouest** (chemin des Mésanges – 31120 Portet Sur Garonne) d'un montant total de **2 983,41 euros HT soit 3 568,16 euros TTC**.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

■ Pour : 26

### **Finances locales – Demande de subvention– Achat de matériel pour les Services Techniques**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu les propositions présentées par les sociétés suivantes d'un montant total de **5 937,35 euros HT soit 7 101,06 euros TTC** :

- **COLOMBIE CADET** (ZI de Melou – BP 50510 – 81107 Castres Cedex) ;
- **MPS** (22 rue Boudeville – ZI de Thibaud – 31104 Toulouse Cedex 1) ;
- **GADSO Auto-Distribution** (17 rue Boulevard Joffrey – 31600 Muret)

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

■ Pour : 26

### **Finances locales – Demande de subvention– Fourniture et pose de jeux pour l'aménagement des cours d'écoles et des espaces verts**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et d'éventuels autres partenaires potentiels de la commune, une aide financière maximale, vu la proposition présentée par **PROLUDIC** (L'étant Vignon – 37210 Vouvray) d'un montant total de **71 053,02 euros HT, 84 979,41 euros TTC** détaillé comme suit :

- **Tranche ferme** → 48 065,78 euros HT, soit 57 486,67 euros TTC,
- **Tranche conditionnelle 1** → 12 444,25 euros HT, soit 14 883,32 euros TTC,
- **Tranche conditionnelle 2** → 10 542,99 euros HT, soit 12 609,42 euros TTC.

(rapporteur : Madame Josiane LASSALLE)

■ Pour : 20

■ Abstentions : 6

## **Finances locales – Programmation Départementale 2013 – Constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de la Haute-Garonne afin que les travaux de la **seconde tranche du Groupe Scolaire Eric Tabarly, d'un montant de 1 691 000,00 € HT, soit 2 022 436,00 € TTC** soient inscrits au Programme Départemental des constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

*(rapporteur : Madame Josiane LASSALLE)*

**|** Pour : 20

**|** Abstentions : 6

### **Commande publique – Autres contrats – Approbation de la convention constitutive du groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération du Muretain pour la réalisation des travaux de réhabilitation des vestiaires et des espaces verts de la piscine communautaire de Saint-Lys et du local communal attenant**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Muretain afin de constituer un groupement de commande pour ce projet.

*(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)*

**|** Pour : 25

**|** Abstention : 1

### **Commandes publiques – Autorisation de signature de conventions constitutives d'un groupement de commandes entre la Mairie et le CCAS : fourniture de matériel informatique et services de télécommunication**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions avec le CCAS afin de lancer un marché à bons de commande d'achat de fourniture de matériel informatique et de services de télécommunication pour l'accès internet, ADSL, SDSL et VPN.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**|** Pour : 26

### **Commande Publique – Actes spéciaux et divers – Autorisation de participer à une vente aux enchères**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses représentants à se rendre aux ventes pour pouvoir acheter un véhicule pour les Services Techniques.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**|** Pour : 20

**|** Contre : 6

### **Domaine et patrimoine – Dénomination de voies**

Le Conseil Municipal accepte le choix des dénominations de voies suivantes :

- **Impasse du Cinsault** : pour le lotissement de 7 lots à Lasbroues d'Equation Urbaine ; il s'agit d'un cépage qui était couramment cultivé à Saint-Lys ;
- **Impasse de la Ruque** : pour le lotissement donnant sur le chemin des Nauzes, nom d'un lieu-dit proche de cette voie ;
- **Rue de Planselve** : pour le lotissement « RUMIEL » près du Collège, nom de l'abbaye cistercienne de Gimont qui a fondé la Grange d'Eaubelle.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**|** Pour : 26

**Domaine et patrimoine – Cession à titre onéreux de terrains – Parcelles Section F n°321, F n°322, F n°323, F n°324**

Le Conseil Municipal autorise la cession à titre onéreux à « SA COLOMIERS HABITAT », des parcelles suivantes afin d'y réaliser **17 logements locatifs sociaux avec stationnements de véhicules** :

- *Parcelle section F n°321 d'une contenance de 109 m2*
- *Parcelle section F n°322 d'une contenance de 140 m2*
- *Parcelle section F n°323 d'une contenance de 522 m2*
- *Parcelle section F n°324 d'une contenance de 55 m2*

**soit une superficie totale de 826 m2 pour un prix de 210 000 euros HT.**

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**|** *Pour : 20*

**|** *Contre : 6*

**Domaine et patrimoine – Acquisition à titre onéreux d'un terrain – Parcelle Section F n°444**

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle section **F n° 444** d'une contenance d'environ **900 m<sup>2</sup>** dans le cadre de travaux d'extension de la piscine communautaire pour un montant de **9 000 €**.

*(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)*

**|** *Pour : 26*

**Institution et vie politique – Indemnité aux élus – Mise à jour**

Le Conseil Municipal accepte la mise à jour du tableau des indemnités des Elus, suite au courrier de Madame Véronique CAMAISSE, Conseillère Municipale déléguée, du 10 mai 2012 souhaitant ne plus assurer sa délégation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**|** *Pour : 20*

**|** *Abstentions : 6*

**Institutions et vie politique – Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Agées (SITPA) – Commune de SAUVETERRE DE COMMINGES**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Sauveterre de Comminges.

*(rapporteur : Madame Jacqueline POL)*

**|** *Pour : 26*

**Urbanisme – Projet Urbain Partenarial (PUP) SARL AMENAGEMENT ARAGON / M. BARTHE – Modificatif**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention qui annule et remplace la précédente, suite à des besoins de précision et afin d'améliorer la fiabilité juridique de celle-ci.

*Monsieur Lucien BARTHE quitte la salle du Conseil.*

*(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)*

**|** *Pour : 19*

**|** *Contre : 6*

**Urbanisme – Projet Urbain Partenarial (PUP) – Société EQUATION URBAINE**

Le Conseil municipal approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le site de la route de Lamasquère et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

*(rapporteur : Monsieur Marc TARDY)*

**|** *Pour : 20*

**|** *Contre : 6*

**Autres Domaines de Compétence de Commune – Emploi / Formation professionnelle – Validation du principe d'accueil de volontaires dans le cadre du service civique**

Le Conseil Municipal valide le principe d'accueil des volontaires au Service Civique, au sein du **Pôle culturel deux volontaires pour une durée de 6 mois**, durée pouvant être prolongée si nécessaire.

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**■** Pour : 26

**Fonction publique – Personnel – Ouverture de poste**

Le Conseil Municipal accepte l'ouverture d'un poste **d'Attaché Territorial**.

- Cadre d'emploi : Attachés Territoriaux
- Grade : Attaché
- Recrutement : voie statutaire
- Ancien nombre d'emploi : **1**
- Nouveau nombre d'emploi : **2**

*(rapporteur : Monsieur le Maire)*

**■** Pour : 26

**COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**→ MARCHES PUBLICS**

**1-Objet : FOURNITURE ET POSE DE JEUX POUR L'AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES ET DES ESPACES VERTS**

Titulaire du Marché : PROLUDIC (37210 Vouvray)

Montant du marché : **71 053,02 € HT.**

**2- Objet : FOURNITURE DE MATERIEL DE PLOMBERIE**

Titulaire du Marché : LORANS (35012 Rennes)

Marché à Bon de Commande de **30 000 € maximum HT.**

**3- Objet : TRAITEMENT ET NETTOYAGE DU CHANTIER DE L'EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TABARLY (lot nettoyage repassé car avait été infructueux)**

Titulaire du Marché : GIMN'S (31320 Castanet Tolosan)

Montant du Marché : **4 321 € HT.**

**4- Objet : PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS ADSL**

Titulaire du Marché : SFR (92190 Meudon)

Montant du Marché :- **Mairie : 12 280,00 € HT**

- **CCAS : 5 732,00 € HT**

**5- Objet : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – APPEL A PROJET REGIONAL BATIMENTS ECONOMES**

Titulaire du Marché : CGB CONCEPT (31400 Toulouse)

Montant du Marché : **25 859,00 € HT**

**→ CONVENTION**

Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des Fêtes.

La séance est levée à 22 h 40.

**Le 26 juin 2012  
Le Maire,  
Jacques TENE**